



SMIRTOM
DU VEXIN

La beuille du TRI

N°16 - AUTOMNE 2006

JOURNAL D'INFORMATION
SUR LA COLLECTE SELECTIVE
DES DECHETS MENAGERS
EDITE PAR LE SMIRTOM DU VEXIN



M. Youri IVANOFF

Le SMIRTOM du Vexin a confié à la Société SEPUR la collecte des déchets ménagers (ordures ménagères, collecte sélective des emballages, collecte des encombrants) dans le cadre d'un nouveau marché signé le 1^{er} juin 2004.

Afin de satisfaire les demandes du syndicat et des usagers, la Société SEPUR qui possède la qualification ISO a adapté son organisation aux contraintes du marché.

Elle a notamment réalisé à proximité du centre de tri de Vigny, sur un terrain mis à disposition par la mairie, un centre d'exploitation qui comprend des bureaux, des locaux sanitaires pour le personnel, un atelier de mécanique, une aire de lavage des camions, ainsi que des aires de parking pour les bennes de collecte et les véhicules du personnel.

Par ailleurs, 13 bennes de collecte biflux neuves ont été mises en service en janvier 2005.

Pour répondre aux attentes des usagers pour un service de qualité, la Société SEPUR a porté toute son attention sur la formation et la responsabilisation du personnel.



Chaque secteur de collecte se voit affecté d'un camion et son équipe (un chauffeur, deux rippeurs) qui a, de ce fait, une parfaite connaissance de ses circuits de collecte et de leurs spécificités.



Un suivi par GPS des véhicules de collecte permet de détecter en temps réel toute anomalie de fonctionnement.

Par ailleurs, une formation spécifique sur la collecte sélective et la qualité des produits à collecter est assurée en liaison avec le SMIRTOM du Vexin.

Les treize équipes de collecte sont encadrées par M. René SOVEAUX, Directeur de l'agence de Vigny, M. Pascal BOUTIGNY et M. Alexandre DA GRACA, agents de maîtrise, Mme Sandrine ROUSSEL, secrétaire administrative et Mme Christel PAVIA, secrétaire d'exploitation.

Cet ensemble de 54 personnes, uniquement dédié au service, met toute sa compétence et son dévouement au service du SMIRTOM du Vexin et de ses habitants.

M. Youri IVANOFF
Directeur Général - Société SEPUR

Sommaire

- ▶ Zoom sur la collecte p.2
- ▶ La TEOM, on en reparle p.3
- ▶ Infos pratiques p.4

Interview d'un équipage de collecte de **l'Agence SEPUR de Vigny**

Avec ses 13 équipages, la Société SEPUR assure la totalité des prestations de collecte pour le SMIRTOM du Vexin. Cette organisation, mise en œuvre dès janvier 2005 dans le cadre d'un nouveau marché, est pourvue de camions modernes qui changent les conditions d'exploitation.



Que pensez-vous de votre métier et de cette nouvelle organisation ?

Les équipages sont plus responsabilisés vis-à-vis du travail à effectuer. Notre parfaite connaissance du secteur auquel notre équipe est affectée, permet de créer des **contacts directs avec la population** dont nous connaissons les habitudes.

Depuis la mise en place de la collecte sélective en 2001 sur le territoire du SMIRTOM, nous avons assisté à une évolution du matériel (bennes triflux, bennes biflux). Ce métier ayant évolué, comment le percevez-vous ?

Les usines de recyclage n'acceptent qu'un certain type de déchets. Des consignes de tri ont été données aux habitants par le SMIRTOM (Guide du tri, Feuilles du tri). Pour contrôler et s'assurer de la qualité des déchets présentés lors de la collecte sélective, nos équipages ont reçu une formation.

Quelles consignes avez-vous reçues ?

Nous procédons à un contrôle rapide de tous les bacs présentés. **En cas d'une trop grande quantité d'indésirables, un bac peut être refusé.** Un scotch est posé et l'information remonte au SMIRTOM, qui suivant le cas, intervient directement auprès de la personne concernée, informe la mairie ou rappelle les consignes dans les feuilles du tri.

Une certaine qualité de la collecte nous est imposée via le contrat que SEPUR a passé avec le SMIRTOM et nous sommes régulièrement contrôlés sur ce point par le Syndicat.

Quelles sont les principales erreurs de tri constatées ?

Le plastique autre que les bouteilles et les flacons (polystyrène, barquettes, etc.).

Il y a souvent un mélange ou une confusion entre les bacs (emballages, verres, journaux). Quelquefois, on

trouve des sacs d'ordures ménagères ou des cartons de grandes dimensions ne rentrant pas dans les poubelles jaunes (consignes données aux habitants depuis mai 2006).

Quels problèmes rencontrez-vous le plus fréquemment ?

La principale difficulté résulte des problèmes de circulation, notamment des voitures mal garées qui gênent ou interdisent la circulation du camion. Cela entraîne des réclamations non justifiables. Il faut savoir que nos camions sont suivis par le système embarqué GPS et que notre direction possède toutes les informations nécessaires.

Par ailleurs, nous notons les numéros des véhicules gênants et les transmettons au SMIRTOM pour information afin qu'il sensibilise les habitants au problème du stationnement.

D'autres difficultés ?

La collecte des encombrants, qui vient en supplément des apports volontaires en déchetteries, pose le problème récurrent du volume déposé sur les trottoirs et de leur mode de conditionnement. Ce travail est pénible pour le personnel.

Par ailleurs, les volumes déposés sont tels, que cela nécessite plusieurs passages qui se font au détriment des communes suivantes. Il est donc important de rappeler que le dépôt en déchetterie est nécessaire et que c'est un mode de valorisation.

Les métiers de collecte et de valorisation des déchets ménagers sont fondamentaux dans la vie économique. Comment vivez-vous votre fonction ?

Nous sommes conscients de l'importance de notre mission. Nous y apportons toute notre compétence et notre dévouement. **Nous avons souvent le regret de ne pas être reconnus par certains.**

Les taxes foncières sont arrivées

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

La TEOM qui apparaît sur les feuilles d'impôts résulte d'un calcul assuré par les services fiscaux à partir des éléments suivants :

Coût réel (CR) du service assuré par le SMIRTOM du Vexin

↳ Collecte + traitement

(déduction faite de la revente des produits de la collecte sélective et des aides d'ECO-EMBALLAGES)

Le coût réel est affecté à chaque commune sur la base de la population recensée

En 2006, le coût mutualisé a été de 52.54€/habitant, soit une augmentation de 2,88 % par rapport à 2005



Sur la base du coût affecté (CR) à chaque commune, détermination du **Taux de la Taxe** calculé à partir de la somme des **Valeurs Locatives communiquées par les Services fiscaux**

Taux de la Taxe = Coût Réel par habitant ÷ Somme des Valeurs locatives

Les taux de la taxe peuvent varier d'une commune à l'autre en fonction de l'habitat et des entreprises et commerces existants



Afin d'atténuer les différences de taux de la taxe entre les communes, un lissage de la valeur est réalisé pour tendre vers un taux unique pour un service rendu identique

Application de la loi des finances (article 107) : lissage des taux sur 5 ans

**Pour le service global,
assuré par le SMIRTOM du Vexin,
la TEOM apparaissant sur les feuilles
d'impôts 2005 (taxes foncières)
est l'une des moins chères de la Région Ile-de-France**

BACS SELECTIFS

Que faire si...

... L'un de mes bacs est détérioré ?

Si votre bac est complètement détérioré et qu'il est nécessaire de le remplacer, rendez-vous dans la mairie de votre commune pour demander son remplacement. Nous procéderons à un échange gratuit et vous pourrez récupérer votre nouveau bac en mairie dans un délai maximum d'un mois. Nous vous demandons de rapporter votre bac détérioré en échange.

Remarque :

Les bacs sélectifs coûtent chers. Si le remplacement n'est pas nécessaire, continuez d'utiliser votre bac et ne demandez le remplacement qu'en cas de bacs très dégradés.

▶ Si seul le couvercle du bac de couleur verte est cassé, vous pouvez quand même l'utiliser pour trier le verre.

▶ Si vous avez perdu une anse, vous pouvez en demander une nouvelle à votre mairie.

... L'un de mes bacs a été volé ?

Après un vol, rendez-vous dans votre mairie afin de remplir une déclaration concernant le type de bac volé. Nous procéderons à son remplacement et vous pourrez récupérer votre nouveau bac en mairie dans un délai maximum d'un mois.

Remarque :

En cas de déménagement, les bacs n'étant pas la propriété des occupants, vous devez donc les laisser au domicile auquel ils ont été affectés par le Syndicat. Dans le cas contraire, ils vous seront facturés.

Dernière minute

▶ Plus de 1500 cartes et 400 sacs de compost ont déjà été distribués dans le cadre de notre opération compostage. Continuez à venir déposer vos déchets verts dans nos déchetteries.

▶ La journée portes ouvertes sur la plateforme de compostage VERT COMPOST s'est déroulée le samedi 23 septembre 2006. De nombreuses personnes sont venues visiter le site, une exposition sur le traitement des déchets végétaux et l'utilisation finale du compost.

Trucs et astuces

Pensez à compresser vos déchets, par exemple les bouteilles et flacons plastiques ou à aplatir les cartonnettes

afin de gagner de la place et ainsi ne sortir votre bac que si nécessaire.



Pour transporter plus facilement vos bacs bleus souvent lourds, vous pouvez les mettre à l'intérieur des bacs jaunes

avant de les redéposer sur le trottoir ; c'est étudié pour ça...



Pensez à protéger votre bac bleu de la pluie en le gardant à l'abri pour ne pas mouiller le papier trié ; sortez-le au dernier moment, c'est-à-dire la veille au soir précédant la collecte.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter le SMIRTOM au 01 34 66 18 40.



La feuille
du TRI

SMIRTOM du Vexin,
8 chemin de Vernon - 95450 VIGNY
Tél.: 01 34 66 18 40 - Fax : 01 34 66 13 79
e-mail : smirtom@smirtomduvexin.net
web : www.smirtomduvexin.net

